

Lettre d'information de l'opposition municipale

« La nature apprend à l'homme à nager lorsqu'elle fait couler son bateau. »

Sait Faik Abasiyanik

Numéro 8 – Mai 2023 – SPECIAL PISCINE

Abonnez-vous sur le www.agissonspoursaintemaure.org



EDITO

L'art de nager à contre-courant

S'il ne fait aucun doute que la présence d'un **vrai centre aquatique couvert** serait un atout pour notre territoire, vouloir à tout prix se lancer seul dans un tel projet est **complètement suicidaire** !

A grand renfort de communication, **Michel Champigny et Claire Vachedor** vous promettent déjà, alors que le projet n'en est qu'à sa phase de pré-étude, un « **futur centre aquatique** » au parc Robert Guignard pour plus de **5,4 millions d'Euros**. **C'est démesuré** !

La conjoncture actuelle est pourtant **totaletement défavorable**, il suffit de lire la presse nationale et régionale pour s'en rendre compte.

Mais que cache cette brusque lubie de Michel Champigny ?

Démagogie, mensonge ou préparation des municipales 2026, l'affaire semble en tout cas préparée de longue date.

Fidèle à nos principes de transparence, nous avons enquêté afin de vous éclairer sur **ce projet municipal pharaonique** qui mettra à mal pour longtemps **les finances de notre commune**, s'il voit le jour.

La seule chose **certaine et irrévocable**, c'est que notre piscine municipale, pourtant totalement adaptée, a été **volontairement délaissée** et qu'elle sera **définitivement fermée** dès cet été !

Encore une fois, le maire semble **totallement guidé par les désirs de flamboyance de sa première adjointe**, perdant le sens des réalités.

Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage !

Lors de ses vœux à la population, Michel Champigny a annoncé **sa décision irrévocable de fermer définitivement notre piscine municipale**, privant ainsi nos enfants de ce lieu de loisir familial.

Nous nous sommes **fermement opposés** à cette fermeture, d'abord en commission puis lors du conseil municipal. Nous avons mis en **ligne une pétition contre cette fermeture**. Nous remercions les très nombreux signataires qui l'ont déjà signée.

Nous avons demandé à Michel Champigny de **faire machine arrière** tant qu'il était encore temps mais tous les prétextes sont bons pour essayer de **nous faire avaler** que la fermeture de notre piscine municipale était la seule option possible. Durant **2 mandats**, c'était pourtant **de leur responsabilité** d'entretenir et de faire les investissements nécessaires pour conserver cet équipement en état.

D'un côté, le maire se glorifie d'avoir obtenu le label « Ville sportive » et, de l'autre, il ferme la piscine. **Tout l'art du double discours** !

Cette fermeture était-elle préméditée de longue date ?

Un projet qui ne peut être que collectif

Pour tous les acteurs politiques de notre territoire, c'est une évidence : la réalisation d'un bassin aquatique chauffé, couvert et surtout ouvert toute l'année, serait un **beau projet de territoire**. Cela permettrait de répondre aux attentes des scolaires, du tissu associatif et de tous les habitants du Val de Vienne.

Ce type d'infrastructure, **lourde et coûteuse**, est toujours co-financé par l'intercommunalité et **jamais par une commune seule**. Rappelons que les infrastructures sportives sont de la compétence de notre Communauté de Communes.



Bassin nordique : un contexte défavorable

Dans un contexte économique, énergétique et climatique défavorable aux piscines, couplé à une inflation galopante, **la gestion des centres aquatiques devient un véritable casse-tête** pour les collectivités. Beaucoup se résignent à les fermer.

C'est un véritable gouffre financier avec des coûts de fonctionnement qui ne cessent d'exploser !

Dans cet environnement de crise, il aurait été stratégique de **conserver la piscine actuelle** en la rénovant.

Plouf, une nouvelle promesse de campagne ?

Comme par magie, on vous promet l'ouverture du « futur centre aquatique » dès janvier 2026 ! **Tiens, juste avant les prochaines municipales... rien que le calendrier parle de lui-même, non ?**

Nage en eaux troubles

Ce qui est très surprenant dans ce dossier, c'est **la façon dont Claire Vachedor et Michel Champigny arrangent la vérité !**

Quand il s'agit de fermer la piscine, **ils noircissent le tableau** et lorsqu'il s'agit d'ouvrir un centre aquatique, **ils embellissent le projet et en minimisent les coûts.**



En conseil municipal, Claire Vachedor a affirmé avec force et conviction avoir fait réaliser, en 2017, une étude complète auprès de l'ADAC dont les conclusions rendaient impossible la rénovation de la piscine actuelle. Interrogé par nos soins, le Directeur de l'ADAC nous a informé qu'aucune étude n'a été faite à ce sujet. **Seule une simple consultation a été réalisée, dressant un état des lieux et préconisant une étude approfondie.**

Claire Vachedor et Michel Champigny ont justifié leur volonté de fermer définitivement la piscine municipale sous prétexte « que l'Agence Régionale de Santé a ordonné la fermeture administrative plus de 10 jours sur la saison estivale 2022. » (Flash Info spécial avril 2023). Vérifications faites auprès des services de la Mairie, ces 10 jours de fermeture ne concernent en fait que **le ré ajustage du niveau de chlore et des vidanges partielles**, surtout du petit bassin.

Dans la NR © du 23 février 2023, Michel Champigny a annoncé un coût de fonctionnement 2022 de 100 000 €. Après vérification auprès des services de la mairie, voici **le coût réel de notre piscine qui est plus que raisonnable (58 000 € en moyenne) :**

	2019	2020	2021	2022
Dépenses	70 057 €	50 960 €	65 554 €	72 466 €
Recettes	15 050 €	2 956 €	3 952 €	6 206 €
Coût	55 007 €	48 004 €	61 902 €	66 260 €

Pour justifier la fermeture de notre piscine, Michel Champigny annonce même un coût prévisionnel pour 2023 de 300 000 €, soit une augmentation par rapport à 2022 de 450 %.

Michel Champigny avait pourtant promis sa réhabilitation dans sa profession de foi des municipales.



Côté investissement, les chiffres parlent d'eux-mêmes. La piscine a été **totalemtent délaissée :**

	2019	2020	2021	2022
Investissements	11 677 €	946 €	22 845 €	0 €

Quel manque d'anticipation et mauvaise gestion pendant 9 ans !

Un projet pharaonique inadapté

Alors que le territoire aurait besoin d'un **vrai centre aquatique couvert** pour répondre à la nécessité de l'apprentissage de la natation des plus jeunes, la municipalité nous propose un **simple bassin nordique ouvert uniquement 5 à 7 mois par an**. Il s'agit d'une **piscine classique non couverte**, peu profonde et chauffée, qui **nécessite obligatoirement l'installation d'une couverture thermique nocturne**. Les baigneurs rentrent dans le bassin à partir d'un sas dans un bâtiment d'accueil.

	Piscine actuelle	Bassin nordique
Longueur	25 m	25 m
Couloirs	5 couloirs	4 couloirs
Chauffage	Gaz de ville	Non défini
Eau	Puits	Ville

Ce bassin nordique ne permettra pas :

- L'accueil des associations
- Les compétitions sportives nautiques
- Les activités ludiques (toboggans, jeux d'eau)
- Les activités de bien-être (jacuzzi, spa)

Les investissements sont colossaux pour une commune de 4 000 habitants. L'étude de faisabilité chiffre la dépense à €! 5 millions 419 milles Euros €!

Ce prix ne comprend pas :

- La plaine de jeux : + 180 000 €
- Le revêtement inox des bassins : + 360 000 €

L'étude de sol n'étant pas faite, il faut s'attendre à des surcoûts non encore chiffrés (dépollution, réseaux, fondations, fouilles...).

Côté charges de fonctionnement, les chiffres s'envolent avec une dépense estimée de 508 641 € HT pour juste 7 mois.

Chaque mois d'ouverture, il faudra **dépenser le budget annuel** de notre piscine actuelle pour faire fonctionner la nouvelle.

Etant donné la conjoncture, le coût de l'énergie et l'envolée des coûts des matériaux, il est certain que nous sommes loin de la réalité. Un tel projet plongera notre commune dans un **désastre financier**, rendant impossible tout autre projet d'envergure. Enfin, si le projet voit le jour, cela aura pour conséquence de **bloquer tout autre projet de vrai centre aquatique couvert**.

Notre proposition

En conseil municipal, nous avons tenté d'ouvrir le dialogue avec Michel Champigny pour **faire valoir nos propositions de rénovation de la piscine actuelle**. Pour réponse, encore une fois, nous nous sommes fait **copieusement insulter...**

Pourtant, la réhabilitation de la piscine est une solution économique raisonnable permettant :

- ✓ De ne pas fermer la piscine
- ✓ De continuer l'accueil de nos scolaires
- ✓ De maîtriser les coûts de fonctionnement
- ✓ De ne pas endetter lourdement la commune
- ✓ D'attendre l'arrivée d'un centre aquatique intercommunal
- ✓ De conserver l'emplacement actuel

On ne détruit pas sa maison parce qu'un robinet fuit !